

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 59 (1967)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

59^e année

Février

Nº 2

Les syndicats dans un monde en évolution

Par *E. Wüthrich*¹,
conseiller national, président central de la FOMH

1. Introduction

C'est dans la société actuelle, face aux réalités d'aujourd'hui que l'Union syndicale doit remplir ses tâches, défendre les intérêts des travailleurs et s'employer à stimuler l'expansion, indépendamment du régime économique lui-même. Telle est la conception affirmée par le congrès syndical de 1960. Il a précisé que la préoccupation majeure du syndicalisme est d'améliorer la condition de l'homme qui travaille, qu'il soit occupé dans une entreprise privée, mixte, coopérative ou publique. Le syndicalisme lutte pour que cet homme devienne un participant à part entière dans la vie du travail et dans la société.

L'accomplissement de cette mission dans une économie dynamique et une société soumise à la loi du changement implique des tensions. Mais les tensions ne sont pas nécessairement un élément négatif. Elles sont une source d'énergie. Et cette énergie, bien aiguillée, peut stimuler le changement, les transformations, les solutions et les constructions nouvelles. Les années qui se sont écoulées depuis le dernier congrès le démontrent. Bien que les tensions aient été fortes (il suffit de songer aux affrontements provoqués par la réduction de la durée du travail et le problème de la main-d'œuvre étrangère), l'essor économique a dépassé les prévisions les plus optimistes. Les bilans des entreprises ont atteint des chiffres record. Cela n'empêche cependant pas les employeurs de voir monter des périls imaginaires à l'horizon. On déplore les interventions de l'Etat sur le marché du travail, on gémit sur la hausse des salaires, l'alourdissement des charges sociales, les appétits insatiables «des autres» et l'on croit avoir accompli tout

¹ Exposé présenté au congrès de l'USS en octobre 1966. Voir la décision du congrès à ce propos dans la résolution générale, publiée dans le numéro de novembre de la *Revue*.